



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE

Trente-cinquième session (session extraordinaire)

Rome, 18 – 22 novembre 2008

**ADMISSION DE REPRÉSENTANTS ET D'OBSERVATEURS
D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES À LA SESSION**

1. Conformément au paragraphe premier de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a invité les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies énumérés à l'Annexe A à se faire représenter à la trente-cinquième session (session extraordinaire) de la Conférence (Annexe A).
2. Conformément au paragraphe 2 du même article, le Directeur général a invité les organisations intergouvernementales avec lesquelles la FAO a conclu un accord prévoyant leur représentation à envoyer des observateurs (Annexe B).
3. Conformément au paragraphe 3 de l'article précité et au paragraphe 19 a) des « *Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales* » (Textes fondamentaux, Volume II, Section P), le Directeur général a invité les organisations internationales non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de la FAO à envoyer des observateurs (Annexe C).
4. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations intergouvernementales avec lesquelles la FAO a conclu un accord ne prévoyant pas leur représentation à envoyer des observateurs (Annexe D).
5. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation et au paragraphe 21 a) des « *Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales* » (Textes fondamentaux, Volume II, Section P), le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial à envoyer des observateurs (Annexe E).

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

6. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation et usant des pouvoirs discrétionnaires qui lui sont reconnus au paragraphe 25 des « *Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales* » (*Textes fondamentaux*, Volume II, Section P), le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales non gouvernementales dotées du statut de liaison à envoyer des observateurs (*Annexe F*).
7. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations intergouvernementales avec lesquelles la FAO n'a pas conclu d'accord à envoyer des observateurs (*Annexe G*).
8. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales non gouvernementales avec lesquelles la FAO n'a pas de relations formelles à envoyer des observateurs (*Annexe H*).

ANNEXE A - ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES INVITÉS À LA CONFÉRENCE

NATIONS UNIES

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
Office des secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-HABITAT)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Secrétariat des Nations Unies
Université des Nations Unies

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET AUTRES ORGANISATIONS

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
Banque mondiale (BM)
Convention sur la diversité biologique (CDB)
Fonds international de développement agricole (FIDA)
Fonds monétaire international (FMI)
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation internationale du travail (OIT)
Organisation maritime internationale (OMI)
Organisation météorologique mondiale (OMM)
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Organisation mondiale du commerce (OMC)

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

Programme alimentaire mondial (PAM)

Union internationale des télécommunications (UIT)

Union postale universelle (UPU)

**ANNEXE B - ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
AVEC LESQUELLES LA FAO A CONCLU UN ACCORD
PRÉVOYANT LEUR REPRÉSENTATION INVITÉES À LA
CONFÉRENCE**

Banque interaméricaine de développement (BID)

Centre d'information et de conseil sur la commercialisation des produits de la pêche dans les pays arabes (INFOSAMAK)

Centre pour les services d'information et de consultation sur la commercialisation des produits de la pêche en Amérique latine et dans les Caraïbes (INFOPECA)

Centre régional sur la réforme agraire et le développement rural pour le Proche-Orient (CARDNE)

Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)

Conseil de l'Europe

Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD)

Ligue des États arabes

Office international des épizooties (OIE)

Organisation arabe de développement agricole (OADA)

Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA)

Organisation des États américains (OEA)

Organisation des pêches du Lac Victoria (LVFO)

Organisation intergouvernementale de renseignements et de conseils techniques pour la commercialisation des produits de la pêche en Asie et dans le Pacifique (INFOFISH)

Organisation intergouvernementale d'information et de coopération pour la commercialisation des produits de la pêche en Afrique (INFOPÊCHE)

Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe centrale et orientale (EUROFISH)

Organisation pour le réseau de centres d'aquaculture pour l'Asie et le Pacifique (RCAAP)

Union Africaine (UA)

**ANNEXE C - ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON
GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF
AUPRÈS DE LA FAO INVITÉES À LA CONFÉRENCE**

Alliance coopérative internationale (ACI)

Caritas Internationalis (CI)

Chambre de commerce internationale (CCI)

Commission des Églises pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des Églises (COE)

Confédération syndicale internationale (CSI)

Conseil international des femmes (CIF)

Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRCRCS)

Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC)

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU)

Fédération syndicale mondiale (FSM)

Organisation mondiale de la famille (OMF)

Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)

Union mondiale des femmes rurales (UMFR)

Union mondiale des organisations féminines catholiques (UMOFC)

**ANNEXE D - ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
AVEC LESQUELLES LA FAO A CONCLU UN ACCORD NE
PRÉVOYANT PAS LEUR REPRÉSENTATION PROVISOIEMENT
INVITÉES À LA CONFÉRENCE**

Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles (AAID)

CAB International (CABI)

Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD)

Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM)

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Communauté des pays lusophones (CPLP)

Communauté et Marché commun des Caraïbes (CARICOM)

Fonds commun pour les produits de base (FCP)

Groupe d'étude international du jute (IJSG)

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)

Institut italo-latino-américain (IILA)

Organisation afro-asiatique pour le développement (OAADR)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Organisation de la Conférence islamique (OCI)

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (RIOPPAH)

Secrétariat pour les pays du Commonwealth (COMSEC)

**ANNEXE E - ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON
GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF
SPÉCIAL AUPRÈS DE LA FAO PROVISOIREMENT INVITÉES À
LA CONFÉRENCE**

Association internationale des économistes agronomiques (AIEA)

Association mondiale de zootechnie (AMZ)

Association mondiale vétérinaire (AMV)

Comité international pour le contrôle des performances en élevage (CICPE)

Commission internationale des irrigations et du drainage (CIID)

Commission internationale du génie rural (CIGR)

Consumers International (CI)

CropLife International

Fédération européenne de zootechnie (FEZ)

Fédération internationale des associations d'apiculture (APIMONDIA)

Fédération internationale pour l'économie familiale (FIEF)

Fédération mondiale des travailleurs de l'agriculture et de l'alimentation (FEMTAA)

Groupe Érosion, technologie et concentration (Groupe ETC)

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL)

Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA)

Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO)

Union interparlementaire (UIP)

**ANNEXE F - ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON
GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT DE LIAISON
AUPRÈS DE LA FAO PROVISOIREMENT INVITÉES À LA
CONFÉRENCE**

Alliance internationale des femmes (AIF)
Association de droit international (ILA)
Association européenne des économistes agricoles (EAAE)
Association internationale de l'industrie des engrais (IFA)
Association internationale des étudiants en agriculture (AIEA)
Association internationale des maisons familiales rurales (AIMFR)
Association internationale des mouvements familiaux de formation rurale
Association internationale des sciences et technologies céréalières (ICC)
Association internationale rurale catholique (AIRC)
Association mondiale des guides et des éclaireuses (AMGE)
Association soroptimiste internationale
Coalition asiatique des ONG pour la réforme agraire et le développement rural (ANGOC)
Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (COPA)
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales (FIFCLC)
Fédération internationale des femmes des carrières juridiques (FIFCJ)
Fédération internationale des hommes catholiques (FIHC)
Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM)
Greenpeace International
Institut international Jacques Maritain (IIJM)
Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS)
Réseau d'action contre les pesticides - Centres régionaux (PAN-RC)
Rotary International
Société internationale pour le développement (SID)
Union internationale Raiffeisen (IRU)

**ANNEXE G - ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
AVEC LESQUELLES LA FAO N'A PAS CONCLU D'ACCORD
PROVISOIREMENT INVITÉES A LA CONFÉRENCE**

Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)

Union du Maghreb arabe (UMA)

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

**ANNEXE H - ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON
GOUVERNEMENTALES AVEC LESQUELLES LA FAO N'A PAS
DE RELATIONS OFFICIELLES PROVISOIREMENT INVITÉES À
LA CONFÉRENCE**

Actionaid International

Bioversity International

Comité de liaison des ONG de développement auprès de l'Union européenne (CLONG)

Comité international de planification des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire

Confédération mondiale du travail

Conseil international des traités indiens (IITC)

Consortium latino-américain sur l'agroécologie et le développement (CLADES)

Fédération des Associations affiliées au mouvement international Humana People to People
(FAIHPP)

Fédération internationale des semences (FIS)

GRAIN

Groupe international des associations nationales de fabricants de pesticides

Information et réseau d'action pour le droit à se nourrir (FIAN)

Via Campesina

Partenaires internationaux pour l'agriculture durable (IPSA)

Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest
(ROPPA)

Société internationale pour le développement (SID)